

Procès-verbal du Conseil de la vie sociale du LUNDI 10 JUIN 2024

MEMBRES PRÉSENTS :

Représentants des personnes accompagnées ou prises en charge :

- Madame **Annie GRANDIN-BIREE** Représentante des familles EHPAD les Pommiers,
- Madame **Nadine HAREL** Représentante des familles EHPAD le Coisel,
- Madame **Laurence HUE** Représentante des familles EHPAD les Lilas,
- Monsieur **Bertrand NOEL** Représentant des familles EHPAD le Coisel,

Représentant des Résidents :

- Madame **Murielle BOUARD** Représentante des résidents de l'EHPAD les Lilas,
- Madame **Annie JORE** Représentante des résidents de l'EHPAD les Lilas,
- Madame **Thérèse LAMY** Représentante des résidents de l'EHPAD le Coisel,
- Monsieur **Francis THOMAS** Représentant des résidents de l'EHPAD le Coisel,
- Madame **Thérèse LETOURNEUR** Représentante des résidents de l'EHPAD le Manoir,
- Madame **Denise LEJOLIVET** Représentante des résidents de l'EHPAD le Manoir,

Représentant du personnel :

- Madame **Nathalie GODEFROY** Représentante du Personnel,

Représentant des usagers :

- Renouvelé au prochain Conseil* Représentant désigné par le Conseil de surveillance,

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE PRÉSENT :

- Madame **Sandrine LAUXERROIS** Directeur adjoint chargé du CH Coutances et des EHPAD, représentant Frédéric MARIE, Directeur.

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE EXCUSÉS :

- Monsieur **Frédéric MARIE** Directeur,

ASSISTENT ÉGALEMENT :

- Madame **Stéphanie ROUXEL** Cadre de santé de l'EHPAD les Lilas,
- Madame **Sonia VAUBRUN** Cadre de santé de l'EHPAD Le Coisel,
- Madame **Stéphanie FERT** Cadre du pôle gériatrique,
- Madame **Sandrine GROULT** Mandataire judiciaire,
- Madame **Mathilde LEVAILLANT** Neuropsychologue,
- Madame **Angélique GEY** Assistante administrative de l'EHPAD et USLD.

MEMBRES EXCUSÉS :

Représentants des personnes accompagnées ou prises en charge :

- Monsieur **Jean-Luc VIGOT** Représentant des familles EHPAD les Pommiers,
- Monsieur **Philippe AQUAVIVA** Représentant des familles EHPAD les Pommiers,

Représentant des Résidents :

- Monsieur **Joseph PICOT**
- Monsieur **Gérard WAROUX**
- Monsieur **Richard HENDERSON**
- Madame **Evelyne NICOLET**
- Madame **Blandine LAPIE**
- Madame **Liliane CONGARD**

Représentant des résidents de l'EHPAD le Coisel,
Représentant des résidents de l'EHPAD les Lilas,
Représentant des résidents de l'EHPAD les Pommiers,
Représentante des résidents de l'EHPAD les Pommiers,
Représentante des résidents de l'EHPAD le Manoir,
Représentante des résidents de l'EHPAD les Lilas

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du Procès-verbal du CVS en date du 14.03.2024.**
- 2. Elections du président et du vice-président du CVS.**
- 3. Validation du règlement intérieur.**
- 4. Présentation du rapport d'activité 2023.**
- 5. Points d'actualités**
- 6. Questions diverses.**
- 7. Présentation des animations des EHPADs.**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CVS EN DATE DU 14.03.2024.

Nathalie GODEFROY fait remarquer une faute de frappe à la page 5. « Mme JOLIVET fait référence au départ des cinq soignantes de l'EHPAD du Manoir ». Mettre Mme LEJOLIVET au lieu de Mme JOLIVET.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. ELECTIONS DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT DU CVS.

Sandrine LAUXERROIS explique que les présidents seront élus parmi les membres présents aujourd'hui (car il a été décidé d'avoir une co-présidence lors du CVS du 14 mars).

Annie GRANDIN-BIREE précise qu'elle ne souhaite pas se représenter en tant que présidente du CVS pour ce nouveau mandat.

Francis THOMAS exprime son envie de se présenter pour être co-président avec **Mr NOEL**.

Nous félicitons **Mr THOMAS** et **Mr NOEL** pour leurs désignations de Président et co-présidents pour ce nouveau mandat du CVS.

3. VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR.

Sandrine LAUXERROIS fait la lecture du règlement intérieur avec quelques points de précisions :

Page 2 (II) :

- Un flyer reprenant 4 missions nouvelles missions en plus de celles déjà dévolues au CVS avant le décret d'Avril 2022.
- Les Directions sont invitées au CVS en fonction des sujets pour lesquels le CVS doit être sollicité.
- Faire la différence entre la chambre qui est le logement des résidents et est donc un lieu privé et les locaux collectifs (ex : salle à manger).

Page 3 (II) :

- L'évaluation externe est une obligation pour le secteur médico-social qui permet à un instant T de mesurer l'avancée de la mise en place des bonnes recommandations des bonnes pratiques professionnelles de la HAS (explication est donnée du passage à l'ANESM à la HAS)
- D'informer sur la qualité des service rendus au sein de nos EHPAD.
- Une méthodologie pour une enquête auprès des résidents sera à faire avant fin 2024 et qui devra être renouvelée tous les 2 ans. Il faut trouver une méthodologie simple et compréhensible pour pouvoir recueillir l'expression des résidents.

Page 4 (III) :

- Il faut qu'au moins 7 représentants (des familles et des résidents) soient présents pour que le vote puisse être pris en compte compte tenu du nombre de personnes élues pour ces 3 années.
- Il n'y a pas d'obligation que le représentant du personnel soit un représentant du syndicat. Tout professionnel peut se présenter, les conditions sont celles d'être en poste depuis au moins 6 mois et d'être élus par les personnels.
- Le titulaire et le suppléant peuvent tous deux être présents mais seul le titulaire peut donner un avis. Le suppléant a voix consultative s'il remplace.

Page 5 (III) :

- Une invitation peut être envoyée à toute personne compétence en fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour.
- Une inspection du défenseur des droits et des libertés est possible.

Page 7 (III) :

- Les représentants des familles peuvent continuer à participer au CVS jusqu'à la fin du mandat même lors du décès de leur proche accompagné.

Page 8 (III) :

- Fixer une date pour une réunion avec les co-présidents pour s'organiser sur l'objet du jour et sur le planning des prochains CVS.

Page 9 (III) :

- Faire une commande de 2 boîtes aux lettres pour le CVS (Manoir et Lilas) et penser à prévenir les familles de cette mise en place.
- Les représentants des familles et des résidents souhaiteraient mettre en place un journal à destination des EHPAD pour communiquer sur les actualités du CVS et du quotidien des résidents.

Page 10 (III) :

- Création d'un trombinoscope du CVS dans le respect du droit à l'image et de sa mise à jour.

Page 11 (IV) :

- Le calendrier des réunions du CVS doit être établi en fonction de celui du conseil de surveillance ; le rapport d'activité approuvé au CVS devant être représenté au CS comme le Règlement intérieur.

Page 12 (IV) :

- Les animatrices aident à la préparation du CVS avec les représentants des résidents et les autres résidents.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

4. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023.

Sandrine LAUXERROIS présente le tableau du rapport des activités de l'année 2023. Elle précise que ce rapport doit être adressé aux autorités afin qu'ils puissent prendre connaissance des avis exprimés par le CVS.

Explication du projet Opportunity pour les nouveaux membres (extrait du PV du CVS du 22 juin 2023) :

« Le projet Opportunity » est une démarche nationale qui concerne les établissements médicaux-sociaux. C'est un projet hygiène des mains, avec des indicateurs. C'est une mission nationale qui a pour objectif de décliner des pour les EHPADs sur des actions concrètes.

Le projet est composé de 2 parties :

- La partie 1 est de demander aux établissements le nombre de frictions nécessaires par jour et par résident.
- La partie 2 est de faire participer les EHPADs en établissant une enquête sur une dizaine de résidents en notant les soins qui sont effectués pendant 24h (sans compter les animations). »

5. POINTS D'ACTUALITE.

Annie GRANDIN-BIREE s'interroge sur l'organisation suite à l'élection d'une co-présidence et le fait qu'il n'y a pas de représentant des familles pour l'EHPAD du Manoir.

Sandrine LAUXERROIS précise que le décret du d'avril 2022 veut que l'on parle des personnes accompagnées et non les personnes accueillies.

Concernant le représentant des familles pour l'EHPAD du Manoir, il n'y a eu aucune candidature. A savoir que la présence d'un représentant des familles n'est pas obligatoire pour les 4 EHPADs.

Pour finir, concernant la co-présidence et son organisation. Il faut que les co-présidents se réunissent avec **Mme LAUXERROIS** afin de pouvoir mettre au point l'organisation au sujet du CVS.

Sandrine LAUXERROIS évoque les tarifs différenciés dont le décret sera applicable au 1.01.2025.

Il sera applicable aux nouveaux résidents hébergés à titre payant afin de limiter l'augmentation des prix pour les personnes hébergées au titre de l'aide sociale.

Nathalie GODEFROY exprime que ce dispositif n'est pas équitable.

Sandrine LAUXERROIS précise que l'établissement n'a pas souhaitée répondre pour 2024 à son application à titre dérogatoire et dans l'attente du décret qui s'impose aux EHPAD. Le taux qui

sera appliqué n'est pas connu à ce stade.

6. QUESTIONS DIVERSES.

Annie GRANDIN-BIREE évoque une réclamation de la part de famille de plusieurs résidents. Il a été remonté que les résidents se plaignent du temps de repas, ils ont l'impression d'être pressés.

Denise LEJOLIVET précise que ce sujet n'est pas d'actualité à l'EHPAD du Manoir. Chaque résident prend le temps qu'il veut pendant les repas.

Sonia VAUBRUN informe que cette réclamation sera transmise à **Mme ZABEL** (cadre de santé de l'EHPAD les Pommiers) afin qu'elle puisse remédier à ce différent et qu'elle s'assure de la prise en soin des résidents ; une réponse sera transmise aux présidents, co-Président et la direction par Mme ZABEL.

Sandrine LAUXERROIS propose aux cadres de faire le point sur le fonctionnement de la prise des repas dans les EHPADs et qu'une information sera communiquée ultérieurement.

Nathalie GODEFROY s'interroge sur la possibilité d'avoir un nouveau véhicule pour pouvoir transporter les résidents lors des sorties.

Elle précise que celui disponible à l'heure actuelle commence à rouiller, n'est pas adapté aux personnes accompagnées et qu'il manque d'entretien.

Sandrine LAUXERROIS précise qu'elle donnera une information d'effectivité puisque la demande d'achat a été remontée à la direction des achats.

Mathilde LEVAILLANT précise aussi que le véhicule est non seulement pas adapté pour les résidents, mais qu'il est aussi peu pratique pour les soignants.

Bertrand NOEL demande en combien de temps serait-il possible d'avoir un nouveau véhicule.

Stéphanie FERT précise que la difficulté reste de trouver un véhicule adapté.

Nathalie GODEFROY demande s'il serait possible que les animatrices soient mises dans la boucle lors de l'achat du véhicule.

Mathilde LEVAILLANT explique les problématiques liées à ce véhicule :

- Au niveau de la porte latérale (coulissante), la marche est trop haute pour l'accès, ce qui oblige à mettre un marchepied pour que les résidents puissent monter et descendre sans trop de risque.
- L'inclinaison de la rampe d'accès à l'arrière est trop importante et sa manipulation est dangereuse.
- Les soignants sont obligés de se plier lors de l'installation des résidents, car il est impossible de se mettre debout à l'intérieur.
- L'accroche des fauteuils est très compliquée pour les soignants qui doivent se « coulisser » et se plier entre les résidents pour pouvoir les attacher.

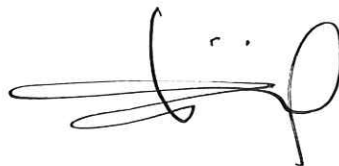
7. PRESENTATION DES ANIMATIONS DES EHPADS.

Angélique GEY présente sous forme de diaporama les animations qui sont proposées aux résidents sur les 4 EHPADs. Celui-ci sera déposé dans le CTGER dans le dossier CVS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **16h40**

Prochaine séance : Lundi 30 Septembre 2024 à 15h

Bertrand NOEL



Francis THOMAS



Co-présidents du Conseil de la vie sociale